



PACKAGE D'ASSURANCES POUR
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ
PROPACK HEALTHCARE

DVV 
assurances



Tout-en-un, pratique pour votre administration

Retrouvez toutes vos assurances professionnelles au même endroit. Le ProPack Healthcare simplifie votre administration.

Sur mesure

Choisissez librement les assurances professionnelles que vous regroupez dans votre ProPack. Un package parfaitement adapté à vos besoins et assorti d'avantages exclusifs.

4 catégories pour vous assurer selon vos besoins

1 Assurez votre responsabilité civile et professionnelle

Tous les professionnels se doivent de couvrir leur responsabilité civile. De plus, les métiers de la santé ont souvent l'obligation de s'assurer contre les fautes professionnelles. DVV assurances combine les deux en un seul produit.

💡 Le plus pour les vétérinaires : les dommages aux animaux gardés par vos soins suite à une prestation sont également couverts.

2 Conduisez l'esprit tranquille

Que ce soit pour vous rendre à votre cabinet ou pour des visites à domicile, votre véhicule est indispensable à l'exercice de votre activité. C'est pourquoi nous vous invitons à choisir le niveau de protection de votre assurance auto : une simple responsabilité civile ou une assurance Omnium.

3 Protégez votre cabinet

Une assurance incendie est incontournable pour votre cabinet. Que vous exerciez dans une pièce de votre habitation ou dans un bâtiment distinct, DVV vous couvre. Vous rencontrez un problème ? Notre centrale est à votre disposition 24h/24 et 7j/7.

4 Pensez à vos collaborateurs

Tout employeur a l'obligation de souscrire une assurance accidents du travail pour son personnel. Avec DVV, une seule police suffit pour tout votre personnel.

💡 Le plus : un collaborateur assuré avec le ProPack Healthcare bénéficie automatiquement et gratuitement d'une couverture 24h/24 en cas de déplacement professionnel.

3 avantages exclusifs pour votre secteur d'activité

Avantages exclusifs

Obtenez plus de vos assurances ! Avec le ProPack Healthcare, vous bénéficiez d'avantages exclusifs.

+ Facilité de paiement

Votre trésorerie fluctue ? Vous pouvez demander le fractionnement de vos primes sans surcoût.

+ Tarifs réduits

DVV récompense ses clients. Plus vous regroupez d'assurances dans votre ProPack Healthcare, plus votre pourcentage de réduction est élevé. Et nous ajoutons 5 % de réduction supplémentaire sur la plupart des produits !

+ Garanties complémentaires à moindre coût

Vous souhaitez augmenter votre couverture ? C'est possible, et à moindre frais ! Votre ProPack Healthcare vous donne accès à des compléments de couverture à un tarif attractif. Parlez-en à votre conseiller DVV.

Aussi pour les centres médicaux

Dans le secteur médical, travailler à plusieurs présente de nombreux avantages. Couvrez vos associés, votre personnel et vous-même dans un seul et même ProPack Healthcare.

Informations complémentaires

Pour qui ?

Le ProPack Healthcare s'adresse aux prestataires de soins diplômés. Cela inclut les médecins et les dentistes, mais également les métiers de revalidation (kinésithérapeutes, orthopédistes...) et les professions paramédicales (psychologues, diététiciens...). Le package est aussi conçu pour les vétérinaires.

❗ Vous êtes pharmacien ? Nous vous conseillons plutôt le DVV ProPack Shops & Services qui tient davantage compte de vos besoins spécifiques.

Comment fonctionne le ProPack Healthcare ?

Pour accéder à ce package, choisissez au moins 2 produits d'assurance parmi les catégories suivantes :

- une assurance responsabilité civile pour les professions (para)médicales
- une assurance auto
- une assurance incendie
- une assurance accidents de travail pour votre personnel ou pour vous

Etoffe ensuite votre package comme bon vous semble avec les assurances complémentaires ci-dessous :

- une assurance pour votre matériel électronique
- une assurance en cas de cyberattaque

❗ Retrouvez toutes les exclusions dans les conditions particulières et générales de chaque produit, disponibles auprès de votre conseiller DVV.



Encore **4** bonnes raisons de choisir le package d'assurances professionnelles ProPack Healthcare de DVV !

1

En prenant une assurance Accidents du travail dans votre ProPack Healthcare, vous bénéficiez automatiquement et gratuitement d'extensions de couverture. Vos collaborateurs sont notamment assurés pour leurs déplacements professionnels et en télétravail.

2

Votre entreprise compte plusieurs locaux ? L'assurance Accidents du travail de votre ProPack Healthcare couvre automatiquement et sans surcoût le transfert de personnel entre les différentes implantations.

3

Un accident survenu sur le lieu de travail peut être difficile à gérer administrativement et émotionnellement. C'est pourquoi, dans le cadre de la police Accidents du travail de votre ProPack Healthcare, DVV assurances met à votre disposition un outil de déclaration en ligne simple et rapide. Nous offrons également jusqu'à 5 séances chez un psychologue et vous proposons un service de contrôle de l'absentéisme. Le tout, gratuitement.

4

Une incapacité de travail affecte directement votre revenu. Heureusement, l'assurance Accidents corporels vous couvre en cas d'accident. Vous pouvez même souscrire une garantie complémentaire pour toucher une indemnité d'incapacité supérieure au plafond légal. Avec le ProPack Healthcare, vous bénéficiez d'une réduction de 15 % sur cette garantie.

Des questions ou besoin d'aide ?

Votre conseiller DVV est là pour vous.

Nous sommes tous différents et aucune vie ne se ressemble. C'est pourquoi plus de **1.000 conseillers DVV** mettent tout en oeuvre pour bien s'occuper de vous. Jour après jour. À chaque moment de la semaine. Ils vous conseillent à propos de vos assurances. Un sinistre ? Ils le règlent rapidement, efficacement et correctement.

Chaque jour, nous nous efforçons de vous offrir le meilleur service et nous sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait, surtout faites-le nous savoir. En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter votre conseiller DVV ou votre chargé de relation et, à défaut, le gestionnaire de votre dossier. Ils prendront le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous. Faute de solution, ou si vous ne souhaitez pas signaler votre plainte à votre personne de contact, vous pouvez vous adresser au Service Plaintes de DVV, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à plaintes@dvv.be. Vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée ? Vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à info@ombudsman.as. Plus d'infos : ombudsman.as. Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.